

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Morbihan
Arrondissement de PONTIVY
Canton de PLOERMEL
Commune de MOHON

Décision numéro 02/2023 du 12 janvier 2023

OBJET : CONCLUSION D'UN BAIL POUR LE LOGEMENT COMMUNAL N° 04 RUE DU FOUR

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération du 13 juillet 2020 portant délégations de pouvoirs au Maire par le Conseil Municipal et lui permettant notamment de décider de la conclusion de louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans (rubrique N° 5),

Considérant que le logement communal N° 04 rue du Four est libre,

Vu la délibération N° 2022-06-17-04 du 17 juin 2022 relatif à la publicité des actes des Collectivités Territoriales décidant de la publication sur le site internet de la Commune (www.mohon.fr) des actes réglementaires pris par les Autorités Communales à compter du 1^{er} juillet 2022,

DECIDE

Article 1^{er} : Il est conclu le 12 janvier 2023 à compter du 15 janvier 2023 pour une durée de six ans renouvelables par période de trois ans un bail pour la location du logement communal suivant :

Logement 04 – rue du Four à MOHON à Monsieur HOERNIG Benjamin et Madame CARRETERO Aurélie.

Article 2 : la présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales de la Commune et un extrait sera publié sur le site internet www.mohon.fr Date de mise en ligne : 13 janvier 2023.

Fait à Mohon le 12 janvier 2023
Le Maire,

Francis MAHIEUX

Le Conseil Municipal sera informé lors de la prochaine séance

